



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 a été réalisé sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté le 21 novembre 2022.

Il est rappelé que ce budget s'inscrit dans un contexte économique tendu et plein d'incertitudes mais également avec un changement de la nomenclature comptable de la M14 vers la M57 qui rend certaines comparaisons avec les exercices précédents peu pertinente.

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 représentent 78 084 913 €, soit une augmentation de 10,21% par rapport au BP 2022. Les crédits sont répartis ainsi :

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Evolution en valeur	Evolution en %
011 - Charges à caractère général	18 167 195 €	21 022 756 €	2 855 561 €	15,72%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	37 152 055 €	40 958 920 €	3 806 865 €	10,25%
014 - Atténuations de produits	3 453 000 €	4 410 000 €	957 000 €	27,72%
022 - Dépenses imprévues	350 000 €	0 €	-350 000 €	-100,00%
65 - Autres charges de gestion courante	10 029 123 €	10 215 668 €	186 545 €	1,86%
66 - Charges financières	784 000 €	1 143 000 €	359 000 €	45,79%
67 - Charges exceptionnelles	441 100 €		-441 100 €	-100,00%
67 - Charges spécifiques		150 000 €	150 000 €	
68 - Dotations aux provisions et dépréciations		184 569 €	184 569 €	
68 - Dotations aux provisions semi-budgétaires	172 039 €		-172 039 €	-100,00%
TOTAL REEL	70 548 512 €	78 084 913 €	7 536 401 €	10,68%
023 - Virement à la section d'investissement	1 904 131 €	2 162 091 €	257 960 €	13,55%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 259 000 €	4 297 832 €	38 832 €	0,91%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	76 711 643 €	84 544 836 €	7 833 193 €	10,21%

- Les principaux postes de dépense sont : Les charges de personnel et les charges à caractère général qui ont connu une forte évolution.

Ces fortes évolutions sont à mettre en perspective avec le budget supplémentaire voté. En effet, la préparation budgétaire réalisée fin 2021 ne pouvait prendre en compte le contexte international et national qui s'est **fortement dégradé à partir du début 2022**. Il est ainsi plus rationnel de comparer les dépenses de gestion à celles budgétisées en prenant en compte toutes les étapes budgétaires : BP + BS + DM de 2022 qui ont permis de réaliser les ajustements rendus nécessaires.

Ainsi, **l'évolution des charges à caractère général de 5,66 %** est rapprocher des scénarios d'inflation de la banque centrale d'octobre qui prévoit une inflation moyenne de près de 5% sur 2023. Ce qui sous-entend une maîtrise de ces dépenses dont l'évolution prévue est **proche de celle de l'inflation**.

	BP + BS + DM 2022	BP 2023	Evolution en aleur	Evolution en %
011 - Charges à caractère général	19 897 231 €	21 022 756 €	1 125 525 €	5,66%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	39 784 355 €	40 958 920 €	1 174 565 €	2,95%

Le détail des charges à caractère général est le suivant :

Poste de dépenses	Voté 2021	BP 2022	BP 2023	Evolution en valeur de BP 2022 à BP	Evolution en % 2021/2023
Achats de matières et de fournitures	6 736 317 €	7 101 998 €	9 945 594 €	2 843 596 €	47,64%
Autres services extérieurs	3 502 172 €	3 473 439 €	3 698 871 €	225 432 €	5,62%
Impôts et taxes versés	580 425 €	607 248 €	642 730 €	35 482 €	10,73%
Services extérieurs	6 590 566 €	6 984 510 €	6 735 561 €	-248 949 €	2,20%
TOTAL	17 409 479 €	18 167 195 €	21 022 756 €	2 855 561 €	20,75%

Les postes de dépenses relatifs aux achats de matières et de fournitures (natures 60) augmentent considérablement par rapport au budget 2022 (+2,8 M€). Il s'agit principalement de la hausse des dépenses liées à l'augmentation du prix de l'énergie. En effet le **poste fluide** (gaz, électricité, fioul, eau...) croit de 3,3 M€ à 5,9 M€ soit **2,6 M€ (+102 %)** de hausse.

Dans les autres postes de charges à caractère général, les comparaisons sont rendues difficiles par le changement de nomenclature ayant éclaté certaines natures. Néanmoins, la hausse sur les services extérieurs s'explique par une reprise d'activité poursuivie suite aux années COVID et augmentation des prix des prestations.

Concernant les charges de personnel et frais assimilés cette hausse importante de 10 % se décompose ainsi :

- L'augmentation du **point d'indice** sur une année (contrairement à 2022 où l'impact s'est manifesté sur 6 mois) = + 3,5 % ;
- L'augmentation du **SMIC** = +0,8% ;
- La refonte des **grilles** statutaires = +0,3% ;
- +2,3% pour l'intégration de pourvois de poste plus important plus grâce à des réorganisations apportant une **meilleure attractivité des postes**; un **taux d'absentéisme** pour raison de santé important de 7,2%; ainsi qu'un niveau en **croissance de postes à mi-temps thérapeutique** ;
- La **création de postes** : + 1,3% (nouvelles missions, dont convention OPH +0,5%...)
- La prise en compte des effets du temps plus communément appelé l'effet **Glissement Vieillesse Technicité** (GVT) = +1 %

- Enfin l'augmentation des **tickets restaurants** dont la valeur unitaire passe de 2 à 4 € et dont la prise en charge par la collectivité passe de 50 % à 60 % = + 0,7%
- Les subventions et autres charges dont les subventions aux associations sont prévues à hauteurs de 3,8 M€, et la contribution au SDIS pour 3,4 M€.
- Les atténuations de produit correspondant à l'attribution de compensation négative auprès de Valence Romans Agglo.

1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, entrées culturelles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2023 représentent 84 544 836 €. Elles sont en augmentation 10,2% par rapport au BP 2022 et sont réparties ainsi :

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Evolution en valeur	Evolution en %
013 - Atténuations de charges	192 000 €	334 000 €	142 000 €	73,96%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 870 550 €	4 643 864 €	773 314 €	19,98%
731 - Fiscalité locale		56 220 000 €	56 220 000 €	
73 - Impôts et taxes	54 500 000 €	2 180 000 €	-52 320 000 €	-96,00%
74 - Dotations et participations	17 437 650 €	18 336 609 €	898 959 €	5,16%
75 - Autres produits de gestion courante	463 310 €	1 255 110 €	791 800 €	170,90%
76 - Produits financiers	10 000 €	0 €	-10 000 €	-100,00%
77 - Produits exceptionnels	164 333 €		-164 333 €	-100,00%
TOTAL REEL	76 637 843 €	82 969 583 €	6 331 740 €	8,26%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	73 800 €	1 575 253 €	1 501 453 €	2 034,49%
TOTAL DE PENSES DE FONCTIONNEMENT	76 711 643 €	84 544 836 €	7 833 193 €	10,21%

Les principaux postes de recette sont :

- Les impôts et taxes :

Le passage à la M57 entraîne des modifications avec un regroupement de l'ensemble de la fiscalité directe et indirecte au chapitre 73 et 731. Il s'agit principalement de la taxe d'habitation et compensation ainsi que les taxes foncières dont les taux n'ont pas augmenté depuis 2014 (Taxe d'habitation : 17,20%, Taxe sur le foncier bâti : 40,68% et Taxe sur le foncier non bâti : 48,28 %), En revanche l'évolution physique des bases d'habitation et économiques d'une part et à l'actualisation automatique de celles-ci d'autre part explique la hausse des ces recettes de +7%

- Les dotations et participations dont les dotations versées par l'Etat estimées à 13,6 M €.
- Les produits des services :

Il s'agit principalement des refacturation de prestations et d'agents auprès de Valence Romans Agglo, recettes liées aux cantines et aux services périscolaires, les entrées du Musée, du Théâtre de la Ville, les redevances d'occupation du domaine public....Les montants sont prévus à hauteur de 4,6 M€ soit une hausse par rapport à 2022 dans le cadre d'une reprise d'activité et d'actualisation mais qui reste à un niveau inférieur à celui du BP 2019 (4,9 M€)

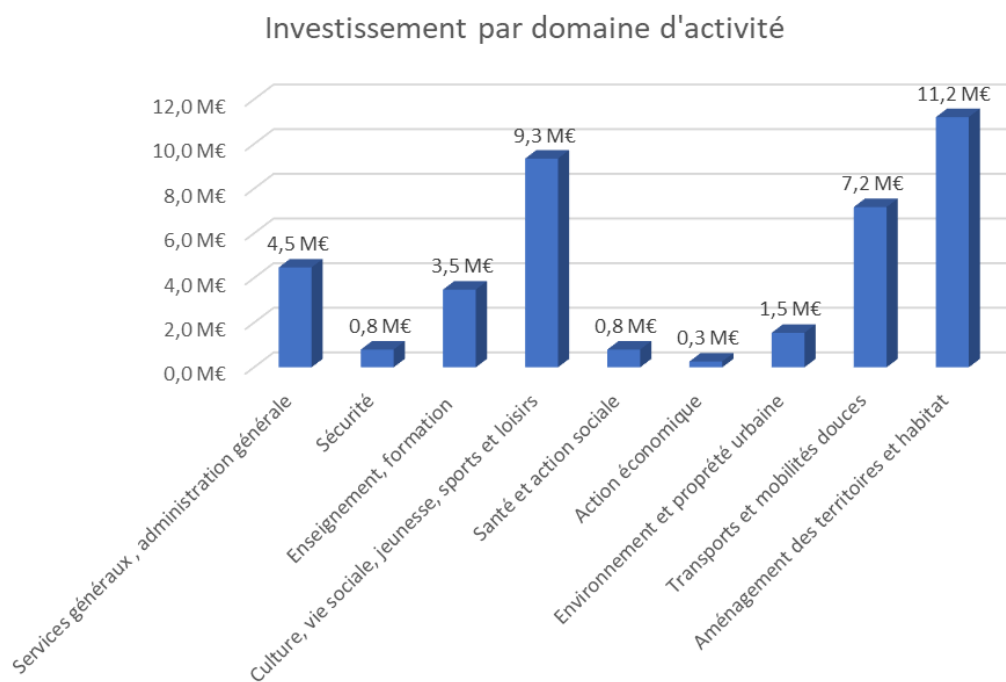
II. La section d'investissement

2.1 Les dépenses d'investissement

Le volume des dépenses d'équipement prévu en 2023 est de 39 M€.

Chapitre	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Evolution 2021 / 2023	Evolution 2022 / 2023
204 - Subventions d'équipement versées	2 881 390 €	3 108 713 €	2 697 407 €	-5,73%	-13,23%
20 - Immobilisations incorporelles	724 890 €	1 257 710 €	667 374 €	-7,93%	-46,94%
21 - Immobilisations corporelles	10 002 570 €	11 442 769 €	12 709 844 €	27,07%	11,07%
23 - Immobilisations en cours	13 190 325 €	20 775 532 €	20 491 800 €	55,35%	-1,37%
27 - Autres immobilisations financières	0 €	7 000 €	0 €		-100,00%
45 - opérations pour compte de tiers	1 404 918 €	810 000 €	2 514 000 €	78,94%	210,37%
Total Dépenses d'équipement	28 184 093 €	37 401 724 €	39 080 425 €	38,66%	4,49%
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 913 000 €	4 620 000 €	4 704 000 €	-4,25%	1,82%
Total dépenses réelles	33 097 093 €	42 021 724 €	43 784 425 €	32,29%	4,19%
041 - Opérations patrimoniales	500 000 €	820 000 €	100 000 €	-80,00%	-87,80%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	718 000 €	73 800 €	1 575 253 €	2 093,95%	2 034,49%
Total dépenses d'ordre	571 800 €	893 800 €	1 675 253 €	192,98%	87,43%
TOTAL	33 668 893 €	42 915 524 €	45 459 678 €	35,02%	5,93%

Les principaux projets sont répartis ainsi :



Ils concernent les opérations suivantes, en adéquation avec les priorités du Plan de Mandat :

- La poursuite du Plan Arbres et la lutte contre les ilots de chaleur urbains ;
- La rénovation d'aires de jeux et squares
- Les travaux et études dans les écoles ;

Sur les cours ou de rénovation et amélioration de la performance énergétique sur notamment sur les sites Camus maternelle, Lagrange maternelle, Vallès élémentaires, Brossolette élémentaire, Rolland maternelle, Bayet élémentaires, Rigaud élémentaires...

- Des travaux dans le domaine socio-éducatif

En majorité les travaux liés au Centre Educatif Samuel Paty, des travaux sur l'espace Jeunes Bayet et les MJC Grand Charran et Fontbarlette... ;

- Des travaux de rénovation des voiries et places

Avec notamment la réfection de carrefours Avenue de Provence, des rues piétonnes, de la rue Châteauvert, Clémenceau, Ravel, de la place Dunkerque...ainsi que des aménagements dans le cadre du Plan Vélo Intercommunal, de la réduction de la vitesse et des mobilités douces.

- Les travaux sur les équipements sportifs pour les montants les plus importants sur les équipements suivants : Pompidou, Pierre Mendés France, Jean Perdrix....
- Des travaux d'accessibilités sur les différents équipements
- Des travaux sur le patrimoine historique et notamment la maison des têtes

2.2 Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 38,9 M€ pour 2023 :

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Evolution en valeur	Evolution en %
024 - Produits des cessions d'im mobilisations	3 080 750 €	5 305 002 €	2 224 252 €	72,20%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 750 000 €	2 750 000 €	0 €	0,00%
13 - Subventions d'investissement	4 377 803 €	4 081 302 €	-296 501 €	-6,77%
16 - Emprunts et dettes assimilées	24 913 840 €	24 249 451 €	-664 389 €	-2,67%
45 - opérations pour compte de tiers	810 000 €	2 514 000 €	1 704 000 €	210,37%
Total dépenses réelles	35 932 393 €	38 899 755 €	2 967 362,00 €	8,26%
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 904 131 €	2 162 091 €	257 960 €	13,55%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 259 000 €	4 297 832 €	38 832 €	0,91%
041 - Opérations patrimoniales	820 000 €	100 000 €	-720 000 €	-87,80%
TOTAL	42 915 524 €	45 459 678 €	2 544 154,00 €	5,93%

Les principaux postes sont :

- Les produits des cessions : 5,3 M€,
- Le FCTVA et le produit de la taxe d'aménagement : 2,8 M€,
- L'emprunt d'équilibre : 24,9 M€,
- Les subventions d'investissement versées par les autres organismes : 4,1 M€ avec notamment :
 - les subventions de l'Etat dans le cadre du PRU 2 pour 526 803 €,
 - les subventions de l'Etat dans le cadre des Dotations de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) pour 967 € (Cité de l'escalade, Lutte contre les ilots de chaleur urbains et rénovation des écoles),
 - les subventions de la Région à hauteur de 1 165 000 € pour notamment la Cité de l'Escalade et le déploiement de la vidéosurveillance,
 - les subventions du Département à hauteur de 957 000 € pour la Cité de l'Escalade, des travaux structurants de voirie et la replantation d'arbres suite à l'épisode neigeux de 2019,
 - Les opérations pour compte de tiers, que l'on retrouve en recettes et en dépenses : 810 000 €.
- Les opérations d'ordre qui incluent l'autofinancement : 6,5 M€.

III. Etat de la dette

Le budget principal a réalisé un emprunt de 1,5 M € auprès de la Banque Postale, sur 20 ans à un taux fixe de 2,65 %. Le capital restant dû au 31 décembre 2022 est estimé à 56,477 M€. En 2020, grâce aux efforts de stabilité sur le dernier mandat, l'encours est repassé sous les 1 000 € par habitant pour s'établir à 903 en 2021 contre 1 361 € en moyenne sur la strate (50 000 – 100 000 habitants). Ce qui donne la capacité à la Ville pour investir dans l'avenir et soutenir le plan ambitieux de mandat qui rentre dans une phase active de réalisation.

La dette du Budget Principal de la Ville compte 26 lignes d'emprunts. L'ensemble de l'encours de dette est sécurisé. Au 31 décembre 2022, la dette de ce budget se présentera ainsi



Pour l'année 2023, un emprunt d'équilibre a été inscrit et le montant sera ajusté en fonction des dépenses et recettes réellement constatées. Suite à une période de désendettement, l'objectif de 2023 sera d'accompagner les réalisations du plan de mandat, en prévoyant un recours à l'emprunt potentiellement supérieurs aux montants dépensés dans le cadre du remboursement du capital de la dette.

IV. Les budgets annexes

4.1 Le budget annexe Latour Maubourg

Le Budget Annexe Latour Maubourg a pour objectif de redonner une nouvelle vie à l'ancienne caserne militaire de 4,5 ha très proche du centre-ville, située au 70 avenue de Romans.

Pour 2022, le budget annexe Latour Maubourg s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 122 100 € et en investissement à 250 000 €.

En fonctionnement, la recette provient de la location de 3 modules des Ecuries Ouest à Radio France Bleu. Les crédits proposés en investissement relèvent du remboursement du capital de la dette.

Au 31 décembre 2022, la dette de ce budget se présentera ainsi



4.2 Le budget annexe Parkings

Depuis le BP 2019, ce budget révèle une présentation complète des dépenses et recettes de la politique de stationnement. Il prend en compte les activités de gestion des parkings en surface (avec des barrières) et de stationnement payant en bordure de voirie.

Il s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 1 731 151 € et en investissement à 262 000 €.

En ce qui concerne le fonctionnement, les dépenses suivantes apparaissent :

- le chapitre 011 charges à caractère général, d'un montant de 479 210 €,
- le chapitre 012 charges de personnel, d'un montant de 845 000 €.

En section d'investissement, on trouve principalement des crédits pour le renouvellement des horodateurs.

Au 31 décembre 2022, la dette de ce budget se présentera ainsi

